

Charte des valeurs et des engagements

Rencontres Géoéconomiques

Le *think tank* « Institut d'Études de Géopolitique Appliquée », via les *Rencontres géoéconomiques*, entend marquer l'importance qu'il accorde à l'intelligence collective, à la pluralité des points de vue ainsi qu'à la décision stratégique. Le *think tank* est apolitique et areligieux. Il agit en vertu de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et du décret du 16 août 1901.

Notes:

- le terme « adhérent » fait ici automatiquement référence à l'adhésion spécifique au programme des *Rencontres géoéconomiques*, qu'importe la durée de l'adhésion. L'adhérent est l'organisme étant inscrit, en revanche chacune des obligations citées ci-dessous doit être respectée par son ou ses représentants, les participants, dont ils sont les garants ;
- le terme « partenaire » utilisé seul équivaut au terme « adhérent », celui-ci selon la caractéristique de la note ci-dessus ;
- le terme « Rencontre » désigne ici le fait de se rassembler (incluant la variante en ligne) afin d'engager un (1) ou plusieurs des éléments suivants autour d'un même thème: conférence, table-ronde, colloque, session de networking, session de divertissement culturel.
- Le terme « événement » désigne ici un (1) ou plusieurs des éléments susmentionnés, condensé(s) en un laps de temps défini. En outre, un événement est distinct d'un autre lorsqu'il en est séparé d'au moins une (1) heure, d'après les informations de leurs programmes officiels ;
- le terme « premium » fait référence à une rencontre qui n'est pas en libre accès, et qui nécessite une adhésion au programme des *Rencontres géoéconomiques* pour y participer ;
De novembre 2020 à août 2021, une Rencontre premium se tient tous les deux (2) mois. Dès septembre 2021, une Rencontre premium se tient tous les mois.
- la règle de « Chatham House » se définit comme l'interdiction pour les organisateurs et les participants à une réunion, de divulguer l'identité exacte des personnes physiques présentes (sauf les invités d'honneur) lors de celle-ci. Elle n'interdit pas la divulgation des propos tenus, dans la mesure où ils ne sont pas attribués aux auteurs (même les invités d'honneur) desdits propos ;
- le signataire du formulaire d'adhésion doit être celui de cette charte.

1. *Clauses relatives aux missions des Rencontres géoéconomiques*

- L'objectif des *Rencontres géoéconomiques* est de permettre l'interaction entre les agents économiques, diplomatiques, institutionnels et chercheurs/experts ayant des intérêts communs ou complémentaires, dans le cadre de leurs activités professionnelles respectives et de leurs fonctions officielles au sein des organismes qui ont souscrit à l'adhésion.
- En aucun cas le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » ne saurait être responsable des échanges entre les parties ayant lieu lors de ces événements, ainsi que des échanges et des activités ayant lieu *a posteriori* mais grâce auxquelles ils auraient germé ou bien auraient continué à se développer d'une quelconque manière ; notamment si ces activités et échanges étaient immoraux, voire illégaux.
- Les *Rencontres géoéconomiques* constituent une activité distincte des autres activités réalisées par ou en collaboration avec l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée*. Les propos antérieurs ou postérieurs tenus dans d'autres travaux, ou par d'autres personnalités invitées, ne sauraient être liés.

2. *Clauses relatives aux engagements professionnels de l'Institut d'Études de Géopolitique Appliquée*

- Le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » s'engage à donner accès à l'enregistrement (sous forme de rediffusion continue en ligne) de chaque Rencontre géoéconomique antérieure gratuite et *premium*, lorsqu'elle n'était pas tenue sous la règle de « *Chatham House* ». L'accès n'est ouvert que pendant la période d'adhésion. L'accès n'est pas ouvert aux événements qui ne sont pas labélisés de « *Rencontres géoéconomiques* ».
- Le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » s'engage à fournir un cadre de rencontre et d'échange entre les différents adhérents et invités pour chaque événement *premium* (ce qui est impossible dans le cadre d'événements visionnés en rediffusion, du fait du caractère passé de l'événement).
- Le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » s'engage à réaliser un compte rendu de chaque Rencontre *premium* (excluant ce qui a été dit en sessions de networking ou de divertissement culturel éventuelle additionnelle). Lorsqu'un événement est organisé sous la règle de « *Chatham House* », le compte rendu ne sera dévoilé qu'aux participants (personnes physiques uniquement) dudit événement (sinon, il sera accessible à chaque adhérent, même futur). En outre, Les participants ont interdiction de le communiquer à des personnes physiques ou morales n'ayant pas pris part à l'événement.
- Le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » s'engage à proposer à intervalles réguliers une Rencontre géoéconomique. Les adhérents ont la possibilité d'effectuer des suggestions de thématiques géographiques et/ou sectorielles, ainsi que d'intervenants. Seul le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » dispose du pouvoir décisionnel.

- Un organisme adhérent qui n'a pas pris la formule de paiement ne permettant qu'un participant, est en mesure de faire participer les personnes physiques de son choix, au nombre maximum par événement *premium* de :
 - deux personnes pour tout salarié, gérant au statut d'assimilé salarié et gérant au statut de travailleur indépendant, lorsque cela se déroule dans les locaux de l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* ou en ligne ;
 - trois personnes pour tout salarié, gérant au statut d'assimilé salarié et gérant au statut de travailleur indépendant, lorsque cela se déroule ailleurs ;
- Malgré tout dans ces deux cas, l'identité des participants peut varier d'un événement à un autre.

- Il peut exister des Rencontres axées principalement sur une dimension sectorielle et non géographique, et *vice versa*.

- Lorsque la cotisation est encaissée, le service comptable de l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* s'engage à transmettre sous quarante-huit (48) heures le rescrit fiscal afin que vous puissiez faire votre demande de réduction d'impôts.

- Lorsqu'un adhérent (le parrain) recommande le programme des *Rencontres géoéconomiques* à une autre entreprise (le parrainé) qui adhère à son tour, alors l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* s'engage à rembourser le parrain de 10% du montant de la cotisation du parrainé.

Dans ce contexte, sont uniquement considérées comme « cotisation » les sommes mises en avant dans les formulaires d'adhésion. Ceci excluant ainsi les autres mécénats possibles et les montants réglés pour d'autres activités, même en lien avec la *Rencontre* (formations professionnelles, etc).

Un adhérent peut parrainer plusieurs entreprises simultanément. Dans ce cas, il cumule les remboursements, jusqu'à la limite du remboursement complet de sa cotisation.

Un parrainé peut également être simultanément parrain.

Une entreprise ne peut être qu'une fois parrainée. Tout changement de nom ou de réorientation stratégique ne signifie pas être une nouvelle entreprise. Ceci s'applique, même si le programme des *Rencontres géoéconomiques* est amené à changer, de quelque manière que ce soit.

Le formulaire d'adhésion permet d'indiquer le parrain. Les informations concernant le parrain doivent correspondre avec exactitude à celles qui sont indiquées dans son propre formulaire d'adhésion. L'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* s'engage à donner à chaque adhérent un numéro d'adhérent, qui devra être utilisé dans ce système de parrainage.

Le remboursement se fait dans un délai de trente (30) jours après la cotisation du parrainé.

Si le parrain décide de ne pas renouveler sa cotisation, alors ses droits au remboursement continuent de s'exécuter vis-à-vis des entreprises qu'il a parrainées lors de son adhésion en cours.

Ce système ne fonctionne que pour une première adhésion.

- Seuls les adhérents prenant une formule de 6 mois minimum ont accès à une réduction sur nos formations.

- L'association « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution d'une partie ou de la totalité de ses obligations en cas de force majeure (notamment : inondation, incendie, cataclysme naturel, conflit armé, fait du prince, pandémie, perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications).

3. *Clauses relatives au partage des acquis issus des Rencontres géoéconomiques*

- Tout projet se développant, germant voire aboutissant grâce aux *Rencontres géoéconomiques* ne saurait automatiquement donner au *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » un droit de regard, de conseil ou de propriété sur celui-ci, du simple fait qu'il ait permis les interactions. De ce fait, la responsabilité de l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* ne saurait être engagée vis-à-vis de la réalisation et de la teneur dudit projet, entre autres en cas de toute forme d'échec.
- Toutefois, le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » peut être associé au projet si les parties concernées s'y accordent. Dans ce cas, les niveaux de responsabilité, de propriété et de droit de regard ainsi que de conseil de l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* seront partagés avec les autres membres du projet, selon des modalités extérieures aux *Rencontres géoéconomiques*.

4. *Clause relative aux données personnelles*

Toute donnée personnelle de personne physique renseignée dans le cadre d'une adhésion restera confidentielle et ne sera communiquée à aucune autre personne et aucun autre organisme. Seules les personnes responsables de l'administration des *Rencontres géoéconomiques* traitent les données personnelles.

5. *Clauses relatives à la communication autour de ces événements*

- Les participants d'un événement *premium* acceptent que leurs logos soient diffusés par le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* », tant dans le cadre de sa communication publique spécifique à l'événement que de sa communication générale.
- Lorsqu'un événement *premium* n'est pas organisé sous la règle de « *Chatham House* », le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » s'engage à envoyer un document d'autorisation de droit à l'image lors de la confirmation d'inscription. Ledit document est envoyé par e-mail. Les participants doivent le renvoyer dans un délai de quarante-huit heures avant l'événement.
- Le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » accepte que les adhérents communiquent son logo et partagent ses événements.
- Le *think tank* « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » n'autorise aucun adhérent à modifier (suppression et/ou ajout) la documentation d'adhésion, incluant la maquette de présentation des *Rencontres géoéconomiques*, sans accord préalable écrit et signé de la part du président de l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée*.

- L'adhérent ayant souscrit à une formule de 6 mois ou 12 mois s'engage à confirmer la présence de son ou de ses participants (personne(s) physique(s)) à chaque événement, avant la date butoir qui peut leur être transmise. Autrement, l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* ne peut garantir la réservation de sa ou de leurs places.

6. *Clauses relatives aux propos tenus*

- Les propos des intervenants faisant office d'« invité d'honneur » n'engagent la responsabilité ni de l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée*, ni des autres participants.
- Lorsqu'un adhérent a pu tenir, durant les événements ou dans le passé, des propos sujets à débat, les autres adhérents ainsi que l'*Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* ne sauraient être tenus pour responsables.

7. *Clauses relatives aux modalités administratives d'adhésion*

- Pour adhérer au programme des *Rencontres géoéconomiques*, l'acquiescement de la cotisation est obligatoire, comme référencé sur le formulaire d'adhésion.
- En remplissant le formulaire d'adhésion et en cotisant, vous déclarez, en qualité de représentant légal ou personne dûment mandatée, que votre organisme adhère à l'association « *Institut d'Études de Géopolitique Appliquée* » pour participer à une ou plusieurs des *Rencontres Géoéconomiques*.
- La cotisation peut être payable en plusieurs fois.
- Toute inscription peut se faire à tout moment de l'année et celle-ci est effective un jour ouvrable après l'encaissement de la cotisation (ou de l'acompte en cas de paiement en plusieurs fois) par l'association.
- La cotisation n'est pas remboursable.

Institut d'Études de Géopolitique Appliquée

www.institut-ega.org - secretariat@institut-ega.org

Siège : 31 Rue de Poissy, 75005 PARIS

N° RNA : W712004835 - N°SIRET : 84976990600025